



APPROBATION : 22-03-07
MODIFICATION :

Plan Local d'urbanisme



10a Mémoire des annexes sanitaires

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

Plan Local d'Urbanisme

Annexes sanitaires

Sommaire

Chapitre 1 : généralités

- Situation géographique
- Situation démographique
- Le PLU et les potentialités de construction

Chapitre 2 : alimentation en eau potable

- Situation actuelle
- Situation future

Chapitre 3 : assainissement

- Situation actuelle
- Situation future

Chapitre 4 : traitement des déchets

Chapitre 1 : généralités

- Situation géographique

St-Martin-la-Plaine est située sur la rive gauche du Gier. Implantée sur une des collines des monts du Lyonnais, à 30 km de St-Etienne et à 35 km de Lyon, la commune appartient à l'arrondissement de St-Etienne et au canton de Rive-de-Gier.

La commune est limitée au nord par St-Romain-en-Jarez, à l'est par St-Joseph, au sud par Rive-de-Gier, à l'ouest par Génilac.

D'une superficie de 955 hectares, la commune présente un relief assez chahuté avec des altitudes variant de 250 m à 630 m (crêt Fléchet). Le bourg se trouve à 450 m. Ce territoire vallonné, avec de nombreux replats, orienté nord-ouest / sud-est a facilité l'implantation de nombreuses constructions individuelles.

- Situation démographique

L'évolution de la population communale ces dernières décennies est figurée dans le tableau ci-après :

Saint-Martin-la-Plaine	1975	1982	1990	1999
Nombre total d'habitants	2 311	2 430	3 168	3 424
Variation totale	+ 119 + 738 + 256			
Accroissement annuel en %	+0,7% +3,8% +0,9%			

Cette évolution traduit une progression constante de la population communale.

- Le PLU et les potentialités de construction

Le premier Plan d'Occupation des Sols a été approuvé le 05/02/1988.

Par délibération du 25/01/1991, le conseil municipal a indiqué son intention de réviser le POS. Cette première révision a été approuvée le 11/03/1994.

Le Conseil Municipal a délibéré le 04/09/2001 pour mettre en révision une deuxième fois le POS/PLU.

Dans le cadre de cette révision, la commune a défini et réservé à l'urbanisation les territoires suivants :

NOUVEAU PLU

Nature des zones	Superficie en ha	% par rapport au total de la commune
Zones urbaines		
UB	11	1%
UC	133	14%
UL	25	2,5%
UD	20	2%
UF	11	1%
Sous-total	200	20,5%
Zones à urbaniser		
AU	7	0,7%
AUc	5	0,5%
AUf	0,6	-
Sous-total	12,6	1,2%
Zones naturelles		
A	373	39%
N	369	39%
Sous-total	742	78%
Total commune	955	100%

Le PLU révisé propose une vingtaine d'hectares de surfaces disponibles, dans les zones classées U ou AU ou AU_{indice}, ce qui représente environ 160 maisons individuelles et 65 logements collectifs ou individuels groupés, en tenant compte des schémas d'aménagement.

En terme de capacité, le document révisé propose donc moins de surfaces à construire que l'ancien POS. En effet celui-ci présentait une capacité d'environ 280 maisons individuelles. Cette évolution est due au reclassement en zone agricole et naturelle de la zone NA de la Ronze et au maintien, sans augmentation, du périmètre constructible.

Chapitre 2 : alimentation en eau potable

- Situation actuelle

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée depuis le 8 novembre 2005 par Rive-de-Gier suivant une convention délivrant un débit de 1 200 m³/jour sur le réservoir des Grandes Flaches. L'interconnexion se réalise par une conduite en fonte de diamètre 150, créée jusqu'au réservoir des Appros.

Le réseau haut service

A partir du réservoir des Appros, une double canalisation en fonte (200 mm et 125 mm) assure la desserte du bourg et des hameaux proches :

- la canalisation 200 mm dessert la partie Est de la zone UC et le secteur de la « Cussonière » par une antenne de 80 mm et se divise ensuite en antennes de 125 mm et 100 mm pour alimenter le bourg en réseau maillé, ainsi que la zone de « Popenot » et « Fontanes »

- la canalisation 125 mm dessert la partie Nord Ouest du secteur de la « Cussonière » en 90 mm PVC, et se poursuit en 100 mm pour alimenter une partie du bourg en réseau maillé et les zones de la « Fratonnière » et le secteur industriel des « Flaches ».

Le réseau bas service

A partir du réservoir bas service des Grandes Flaches, des antennes en 80 mm et 60 mm alimentent les zones de « la Durantière » et « la Catonnière ».

- Situation future

Sur la base des besoins en production de 300 litres/jour/habitant et 30 m³/jour/hectare de zone industrielle, les besoins complémentaires issus du PLU seraient les suivants :

	Population	Zone industrielle	Total
Situation actuelle	3 472 habitants 1 040 m ³ /j	11 ha 330 m ³ /j	1 370 m ³ /j
Capacité d'accueil des zones	800 habitants 240 m ³ /j	0,65 ha 20 m ³ /j	260 m ³ /j

Les ressources et les réserves devraient donc permettre la couverture des besoins.

Les réseaux de distribution

Les dimensionnements des réseaux sont dans l'ensemble suffisants pour assurer l'alimentation en eau potable des différentes zones.

Par contre, mis à part le bourg, la défense incendie normalisée ne peut que rarement être satisfaisante.

A cette fin, une étude générale des renforcements a été conduite par la commune.

Chapitre 3 : assainissement

- Situation actuelle

Le réseau très majoritairement à structure unitaire (pseudo-séparatif pour les parties réalisées récemment) collecte les effluents de près de 2 900 habitants.

L'écoulement est totalement gravitaire, mis à part le raccordement du restaurant du « Flamant rose » réalisé par refoulement.

On y distingue trois bassins versants :

- « le Munat » collecte la partie Ouest du bourg et la zone industrielle
- « les Vernes » collecte tout le versant Est de la commune et rejoint le réseau du Munat en limite Sud de la commune
- « les Grandes Flaches » en limite Est de la commune.

Le réseau qui descend du Munat longe le lit du ruisseau du Féloin à partir de l'intersection de Génilac et de la RD77, en limite des communes de Génilac, Rive-de-Gier, dont il collecte les effluents.

Les trois réseaux aboutissent dans celui de Rive-de-Gier et sont dirigés vers la station d'épuration du SIAMVG située sur la commune de Tartaras.

- Situation future

La station intercommunale de Tartaras peut supporter sans problème les accroissements de rejets polluants causés par l'évolution urbaine et industrielle prévue au PLU de St-Martin-la-Plaine.

Les réseaux de collecte

La commune a engagé depuis plusieurs années des efforts d'amélioration des conditions de collecte et de fonctionnement de son réseau d'assainissement (mise en séparatif ...).

Ces efforts doivent être poursuivis afin de réduire les entrées d'eaux parasites constatées et optimiser le transfert des flux polluants à la station d'épuration.

Ils doivent permettre en contre partie de collecter les rejets des zones d'habitat et d'activités prévues.

L'équipement en réseaux internes dans ces zones devra, dans le même esprit, être prévu en système séparatif.

Chapitre 4 : traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont aujourd'hui de la compétence de Saint-Etienne Métropole.

Les déchets de la commune de St-Martin-la-Plaine sont collectés en porte à porte hebdomadaire (mercredi) par une société spécialisée et sont acheminés vers le centre de stockage de Borde Matin à Roche-la-Molière (exploité par la SATROD).